

COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2008
À 18H30 À RIVEL

PRESENTS :

MMES FERRIE, RIGAUD, FONTANEAU, MARCHAND, , MAUREL, RAMIREZ, CANET, LE MINEZ, BACHERE O., GARROS, ESPANOL, MR CLERGUE, COEFFARD, ETTORI, CARABEN, TORRES, BOUDLET, GAUVRIT, FAURE, GUERRI, MONTORO, LAFFONT, BENET, BACAVE, VIDAL, MARTINEZ, JOULIA, AVIGNON, BACHERE Y., GUILHAMAT, BAUZOU, LEFEBVRE, SALVAT, PIC.

Monsieur le Président accueille les membres du conseil communautaire et précise que les réunions du Conseil se tiendront à tour de rôle dans les différentes communes du canton. Il donne lecture du compte rendu du précédent conseil communautaire.

Monsieur le Président donne ensuite l'ordre du jour et demande aux membres l'autorisation de le compléter. A l'unanimité, les trois points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour : proposition de changement du temps de travail d'un employé de l'équipe technique, proposition de création du grade d'attaché principal et proposition de création d'une nouvelle régie au musée du Quercorb.

Il désigne également un secrétaire de séance : Céline MARCHAND

1) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur le Président présente les principaux chiffres du compte administratif 2007. Il rappelle qu'en 2006, le compte administratif présentait un excédent de fonctionnement de 160 000 € mais comportait un déficit d'investissement de 110 000 €.

Principaux chiffres du Compte Administratif 2007 :

Total des dépenses de fonctionnement = 1 642 429,15 €

Total des recettes de fonctionnement = 1 712 386,06 €

Excédent = 69 956,91 €

Total des dépenses d'investissement = 735 923,96 €

Total des recettes d'investissement = 736 972,95 €

Excédent = 1 048, 99 €

Excédent total = 71 005,90 €

Ces chiffres correspondent avec ceux figurant dans le compte de gestion 2007 du receveur.

Monsieur le Président précise que cet excédent est relativement faible puisque un mois de salaires à payer correspond à une dépense de 55 000 €. Le compte administratif 2007 est ensuite présenté chapitre par chapitre.

L'Assemblée procède au vote :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

L'Assemblée approuve le compte de gestion et le compte administratif 2007.

2) BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Président présente la vue d'ensemble du budget 2008 qui s'élève à 3 016 788,27 €, répartis de la façon suivante :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 867 343, 55 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 149 444,72 €

M. le Président présente la balance générale et le détail des différentes imputations. Il précise que le budget primitif présenté est en diminution par rapport à celui de 2007.

Monsieur le Président précise que les montants en investissement prévus au budget constituent l'aboutissement de projets antérieurs (création de la déchetterie et de la Zone d'activités). Pour 2008, aucun nouveau projet n'est inscrit au budget.

Concernant l'augmentation des charges de personnel, il ne s'agit pas d'embauche supplémentaire mais de revalorisation des salaires (changement de grades, etc.)

1. Indemnités des élus :

Il est proposé que les indemnités de fonction soient fixées conformément aux différents décrets, c'est à dire pour le Président, 32,25 % de l'indice 1015 de la fonction publique (soit 1 200 € brut mensuel) et pour les Vice-Présidents, 12,37 % du même indice de référence (soit 460 € brut mensuel).

L'Assemblée procède au vote des indemnités des élus :

VOTE : ABSTENTION : 1
POUR : 36

2. Taux de fiscalité 2008 :

Monsieur le Président propose, afin de permettre l'équilibre du budget, que le produit fiscal pour 2008 s'élève à 407 754 € ; ce qui implique une évolution des taux de fiscalité comme suit :

- Taxe d'habitation : 3,08 au lieu de 3,02
- Foncier bâti : 8,98 au lieu de 8,81
- Foncier non bâti : 35,86 au lieu de 35,16
- Taxe professionnelle : 5,63 au lieu de 5,52

L'évolution du taux correspond à l'application d'un coefficient de variation professionnelle de 1,020004 générant une recette supplémentaire de l'ordre de 7 000 €.

L'Assemblée procède au vote des taux de fiscalité 2008 :

VOTE : CONTRE : 1 POUR : 36

3. Taxe d'enlèvement des OM :

Le taux proposé de 15,98 % reste identique à l'année 2007 et correspond à un produit attendu de 328 493 €.

L'Assemblée procède au vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4. budget primitif 2008 :

L'Assemblée procède au vote du budget primitif 2008 :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3) RAPPORT ANNUEL D'ELIMINATION DES DECHETS 2007

Monsieur le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il précise que le rapport 2007 a été transmis en préfecture et qu'un exemplaire sera adressé à chaque commune en même temps que le compte rendu de ce Conseil Communautaire.

Les grandes lignes du rapport soulignent d'une part, une baisse constante des tonnages d'Ordures ménagères puisque pour la deuxième année, nous descendons sous la barre des 1 000 tonnes (982,5t) soit une baisse de 10 tonnes par rapport à 2006.

Monsieur le Président précise également que si ces trois dernières années, la collecte des encombrants posait quelques problèmes, en 2007 ces tonnages ont été réduits de plus de 27 tonnes, grâce à une prise de conscience de la population qui devra se confirmer.

Concernant la collecte sélective, les résultats 2007 sont les meilleurs depuis la mise en place de la collecte avec 433 tonnes collectées (collecte du verre en PAV comprise) soit une augmentation de 80 tonnes par rapport à 2006 et un ratio de 108,74 kg/hab./an. La Communauté de Communes du Chalabrais est ainsi une des meilleures collectivités du département en la matière, puisque l'objectif fixé par le Plan départemental d'élimination des déchets pour 2017 (soit 90kg/hab./an) est d'ores et déjà dépassé.

4) OUVERTURE DE L'ESPACE INTERNET : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Monsieur le Président donne la parole à Stéphanie Valette, agent de développement local à la Communauté, qui présente le projet de création d'un Espace Internet intercommunal à l'Office de tourisme. Quatre ordinateurs et une borne de libre consultation y sont installés. L'ouverture au public de cet espace est prévu pour la mi-juin, avec une journée portes ouvertes. A terme des partenariats devront être recherchés pour proposer des formations répondant aux besoins des divers usagers potentiels.

Monsieur GUILHAMAT souhaite que le fonctionnement de cet Espace Internet se fasse en concordance avec la bibliothèque municipale, qui met également 2 postes à la disposition du public (participation 5 € pour l'abonnement à la bibliothèque) et propose qu'une rencontre soit rapidement organisée pour faire le point. Ainsi Monsieur ERPELDING doit rencontrer prochainement Noëlle DANJOU, bibliothécaire à Chalabre.

Monsieur le Président propose d'arrêter les tarifs d'utilisation de cet Espace comme suit :

- Abonnement à l'année : 10 € par personne ,
- Utilisation occasionnelle (dont touristes): 0,50 € la demi-heure,
- Impression noir et blanc : 0,10 € la feuille,
- Impression couleur : 0,30 € la feuille.

Pour permettre ce fonctionnement, Monsieur le Président précise que la création d'une régie de recette pour l'encaissement des produits de fonctionnement est indispensable. Celle-ci sera située à l'Office de tourisme Intercommunal du Quercorb à Chalabre. Pour des aspects pratiques, le régisseur pourrait être Sébastien ERPELDING ; son suppléant, Martine CAYROL, comptable de la Communauté et Alexandre MADRENES, travaillant également à l'Office, serait préposé.

L'Assemblée procède au vote des conditions de fonctionnement de l'Espace Internet, impliquant la création de la régie de recette :

VOTE : CONTRE : 3 ABSTENTION : 5 POUR : 29

5) CREATION NOUVELLE REGIE DE RECETTES AU MUSEE

Le Président propose la création d'une régie de recette pour l'encaissement des prestations d'animations (ateliers pour enfants) au musée. Ces prestations sont distinctes de la billetterie d'entrée au musée. Ces ateliers seront proposés tout l'été au musée du Quercorb et s'adressent tout autant aux enfants du territoire qu'aux vacanciers.

Il propose d'arrêter le tarif d'animation à 2 € par atelier et par enfant.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6) CREATION GRADE ATTACHE PRINCIPAL

Suite à l'inscription sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal pour l'année 2008 de Monsieur Roger ROSICH et vu la décision favorable de la Commission Administrative Paritaire, Monsieur le Président propose que l'assemblée délibère pour créer ce grade. Cet avancement étant rétroactif, Monsieur Roger ROSICH bénéficierait d'une régularisation de son traitement depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour la création du grade d'attaché principal en remplacement sur le tableau des effectifs du grade d'attaché :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

7) CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL

Etant donné l'augmentation de la charge de travail des agents du service technique, Monsieur le Président propose de modifier le temps de travail de Monsieur SERIS, qui est actuellement à temps non complet (28h/semaine) et de le faire passer à temps complet (35h/semaine).

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour la création du grade d'adjoint technique 2nde classe à temps complet en remplacement sur le tableau des effectifs du grade d'adjoint technique 2nde classe à temps non complet - 28h :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

8) VENTE DU LIVRE « LES METAIRIES EN LANGUEDOC »

Le Président rappelle le travail mené par Eric Fabre, enseignant-chercheur, durant trois années sur la thématique de l'évolution des paysages depuis le XVIII^e siècle, pour le compte de la Communauté de Communes. Ce travail de recherche était depuis son origine envisagé comme une base pour une nouvelle valorisation du territoire. Ainsi depuis trois ans, des animations (conférences et balades commentées) sont proposées au grand public, un projet de sentier d'interprétation est également à l'étude sur Peyrefitte du Razès et Corbières sur le thème des métairies.

Fruit de ce travail, la Communauté de Communes vient d'éditer un ouvrage avec les éditions Privat. La convention d'édition implique l'acquisition par la Communauté de communes de 500 exemplaires de cet ouvrage. Le prix public de vente est de 25 € TTC.

Monsieur le Président propose donc que ces exemplaires soient mis en vente. Il propose aux communes de bien vouloir se porter acquéreur de quelques exemplaires, pour les bibliothèques communales ou pour offrir. Il propose que l'ouvrage soit mis en vente à l'Office de Tourisme et au musée.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle sa volonté de mobiliser les maires des différentes communes à travers des réunions thématiques. Ainsi, il invite l'ensemble des maires à participer à une visites des sites intercommunaux le 27 juin prochain. Cette sortie de terrain permettra de faire le point sur l'ampleur du travail de l'équipe technique et de soulever les pistes de réflexion.

Concernant les travaux dans les communes réalisés par les agents de la Communauté, Monsieur le Président souhaite que les demandes écrites soient adressées à la Communauté par chaque commune, comme cela se faisait auparavant.

Monsieur le Président précise que Monsieur Paul COEFFARD s'est proposé pour rédiger les comptes rendus des réunions du bureau de la Communauté de Communes. Ils seront transmis régulièrement, autant que possible par mail, à chaque commune.

Monsieur le Président informe l'assemblée du prochain départ de Fanny RIVES, Chargée de mission charte forestière de territoire depuis 1 an. Un recrutement est en cours pour permettre son remplacement. Le contrat est prévu pour une durée d'un an.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30 et invite les délégués à partager le verre de l'amitié.